

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service CIR du CCR de Casablanca Pôle Navigation Aérienne

La Directrice Générale de l'Office National des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National des Aéroports ;
- Vu le Dahir n°1.21.20 du 10 Rejeb 1442 (22 Février 2021) portant nomination de Madame Habiba LAKLALECH en qualité de Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National des Aéroports en vigueur ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service CIR du CCR de Casablanca** au sein du **Pôle Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

⇒ Mission :

- Gérer l'ensemble des aspects de formation relatifs à l'encadrement et le suivi des contrôleurs affectés au CCR de Casablanca.

⇒ Activités principales :

Volet « technique » :

- Assurer le suivi du déroulement de l'instruction et de l'encadrement au niveau du Centre d'Instruction Régional du CCR de Casablanca du personnel contrôleur de la circulation aérienne civil et militaire ;
- Elaborer et mettre à jour les exercices de contrôle aérien conformément aux programmes de formation, d'instruction et de maintien des compétences, dispensés au profit des contrôleurs d'en route civils et militaires ;
- Définir les moyens et équipements destinés à la formation des contrôleurs aériens d'en route (simulateurs, matériels informatiques, outils didactiques et pédagogiques) ;
- Assurer le suivi des actions relatives à l'homologation du CIR de Casablanca et à son maintien ;
- Veiller à la bonne marche du système de la qualité et de la sécurité au niveau du CIR de Casablanca ;
- Participer à l'organisation des examens théoriques et pratiques pour l'obtention des licences et qualifications du personnel contrôleurs ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour de la documentation nécessaire aux programmes de formation des contrôleurs ;



- Participer à l'élaboration et la mise à jour du manuel de formation et des documents annexes relatifs aux contrôleurs ;
- Coordonner la programmation des stages de formation avec les organismes nationaux aux profits des contrôleurs ;
- Participer à l'étude et à la conception de procédures destinées à fluidifier le trafic aérien et à l'organisation de l'espace aérien ;
- Participer à l'élaboration du rapport d'activité de la Division Formation Continue ATCO ;
- Traiter tout dossier en relation avec les missions de l'entité confié par la hiérarchie.

Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Diplôme de contrôleur(se) de la circulation aérienne
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 6 ans Détenion de la qualification « Instructeur(rice) ».

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **13 MAI 2024** au **22 MAI 2024** date de rigueur.

La Directrice Générale
Habiba LAKLALECH



